



Février - 1/2021

Le regard de...



© SC/DK - photo Olivier Lovey

Léa Marie d'Avigneau

Conseillère patrimoine culturel

L'une des collections inscrites en 2020 au recensement du patrimoine culturel d'intérêt cantonal est une belle métaphore de la conception du patrimoine que j'entends promouvoir au Service de la culture : la collection de graines d'anciennes variétés de plantes valaisannes de l'*Erlebniswelt Roggen Erschmatt*. Plus une graine est en circulation, m'a confié Roni Vonmoos, l'initiateur de l'assortiment, mieux elle est protégée. Ainsi, chaque semence du catalogue, pour laquelle un nombre de spécimens incessible est soigneusement conservé, peut être acquise par toute personne intéressée. En automne, mûriront Secale cereale L. ou Hordeum vulgare L.s., peut-être en présentant quelques surprises inattendues. A nos semis!



Service de la culture

Ordonnance fédérale COVID-19 culture

En date du 18 décembre, la Confédération a adapté l'Ordonnance COVID-19 culture du 14 octobre 2020 :

- réintroduction de l'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels
- rehaussement des seuils de revenus et de fortune maximaux pour pouvoir bénéficier d'une aide d'urgence de Suisseculture sociale
- les projets de transformation des entreprises culturelles peuvent être soutenus par une aide financière allant jusqu'à 80% des coûts
- les entreprises culturelles qui n'ont pas pu définir de programme en raison de l'évolution incertaine de la situation peuvent désormais également demander une indemnité pour pertes financières

Le Conseil fédéral a également décidé de prolonger la procédure sommaire pour l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, et ce jusqu'au 31 mars 2021.

Le Canton a prolongé son soutien au secteur culturel en signant une nouvelle convention de prestations avec la Confédération à hauteur de 10.4 millions de francs (50% Confédération, 50% cantons).

Lors de sa session de printemps (mi-mars), le Parlement fédéral décidera s'il accepte la révision prévue de l'article 11 al.2 de la loi COVID-19. Si cette modification est acceptée, les acteurs culturels verront la période d'indemnisation de leur dommage commencer au 1er novembre 2020 et non au 19 décembre 2020. Dans l'attente, les acteurs culturels déposent pour le délai du 28 février une demande d'indemnisation pour la période du 1er novembre 2020 au 31 janvier 2021.

Les prochaines dates de dépôt d'une demande pour les projets de transformation sont les suivantes : 21 février, 31 mars, 31 mai, 31 juillet, 30 septembre, 30 novembre (dernier délai).

PLUS D'INFOS

Conseil de la culture

Pour succéder à Mme Stéphanie Boll, danseuse (Sion), démissionnaire, le Conseil d'Etat a nommé Mme Lucie Rausis, metteure en scène et comédienne (Lausanne).

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA CULTURE



Encouragement des activités culturelles

Action valaisanne : Bourse de recherche artistique Pour soutenir les artistes pendant la fermeture des institutions et organisations culturelles demandée par l'Etat, le Service de la culture a lancé une action cantonale unique et innovante : la "bourse de recherche artistique". Celle-ci récompense les artistes qui ne peuvent pas exercer leur métier actuellement et les encourage à poursuivre leurs recherches personnelles malgré la fermeture des institutions culturelles. 173 dossiers ont été déposés au Service de la culture, un nombre conséquent qui témoigne de la nécessité de valoriser la recherche, tous domaines confondus. Le Conseil de la culture a soutenu 70 projets pour un montant total de 1'548'233.25.-CHF. Parmi eux, beaucoup de propositions transdisciplinaires qui dénotent d'une volonté d'échange, de solidarité et de tissage de liens en cette période inédite.

BÉNÉFICIAIRES

Fonds cantonal d'art contemporain - achat d'œuvres 2020 Le Service de la culture, sur proposition du groupe de sélection, enrichit chaque année le Fonds cantonal d'art contemporain par de nouvelles acquisitions. Il poursuit ainsi un triple but : encourager le travail d'artistes prometteurs, mettre en valeur la production artistique contemporaine en Valais et soutenir le travail des galeries et institutions qui font connaître les artistes. En 2020, des œuvres des artistes suivants ont été intégrées au Fonds :

BÉNÉFICIAIRES



Médiathèque Valais

Voies citoyennes. 50 ans du suffrage féminin en **Valais** Le 12 avril 1970, les Valaisannes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal. Moins d'une année plus tard, le 7 février 1971, ce sont les Suissesses qui deviennent citoyennes sur le plan fédéral. La Médiathèque Valais - Sion, les Archives de l'Etat du Valais et l'Office cantonal de l'égalité et de la famille se sont associés autour d'une exposition qui retrace cette histoire des débuts de la lutte pour le suffrage féminin en 1945, à la Grève des femmes de 2019, en passant par la célèbre votation à Unterbäch en 1957, les premières élues et les débuts de l'égalité. Covid oblige, l'exposition sera déclinée en ligne avant d'être présentée aux Arsenaux jusqu'à fin juillet 2021.

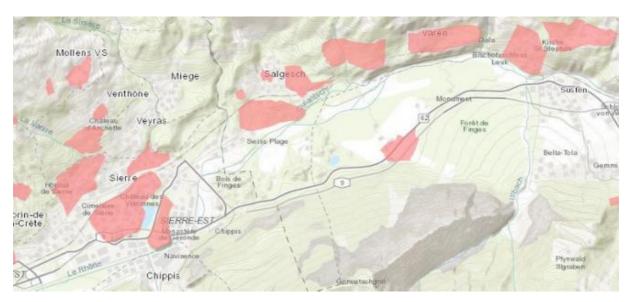
EXPO EN LIGNE

La Médiathèque Valais – Martigny coordonne un projet-pilote
La Médiathèque Valais – Martigny, en collaboration avec la faîtière suisse du patrimoine
audiovisuel, l'association MEMORIAV, coordonne, actuellement et depuis mars 2020, un relevé
des photographies, des films et des enregistrements sonores qui ont un potentiel culturel,
historique et documentaire et pourraient enrichir le patrimoine et la mémoire audiovisuelles.

Ce sont deux spécialistes, Léo Darbellay et Wilfried Meichtry, qui sont chargés d'élaborer la carte sur laquelle cette documentation est recensée au fur et à mesure des rencontres avec le public local, aussi bien celui des particuliers que des entités collectives publiques ou privées. Les résultats intermédiaires sont très encourageants dans les deux zones linguistiques du canton. Grâce aux appels à contribution et à l'écho que les médias ont donné à l'initiative dans des articles

et émissions (ex. : Forum, RTS-La Première), une sensibilisation à l'importance des supports audiovisuels dans la constitution de la mémoire commune est en train de naître.

PLUS D'INFOS



Secteurs archéogoliques Sierre - La Souste © OCA

Office cantonal d'Archéologie

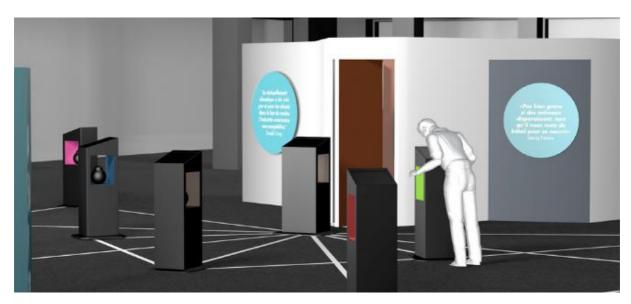
Anciennes occupations humaines : où sont les vestiges? En Valais, les archéologues interviennent le plus souvent en amont des chantiers de construction, pour détecter et étudier les vestiges que recèle le sous-sol, avant les travaux d'aménagement du territoire. C'est ce qu'on appelle l'archéologie préventive, qui vise à éviter la destruction des traces de notre passé sans les documenter. Comme il est impossible de placer un archéologue devant chaque pelle mécanique du canton, il est nécessaire de faire des choix dans les surveillances de chantier.

Comment les archéologues savent-ils où surveiller ? Ils se basent sur une carte archéologique, c'est-à-dire un inventaire de zones dans lesquelles la présence de vestiges est fortement soupçonnée ou pressentie. Ces "secteurs archéologiques" sont délimités grâce à plusieurs indices, comme les trouvailles déjà faites dans le secteur et ses environs, le relief du terrain, les noms de lieux, etc.

L'Office cantonal d'Archéologie procède actuellement à la mise à jour de la carte archéologique du Valais. Ce travail de longue haleine consiste à revoir l'ensemble des zones, en lien avec une base de données regroupant toutes les observations, positives ou négatives.

Cette carte est indispensable aujourd'hui pour mieux planifier et anticiper les opérations archéologiques avant les activités d'aménagement, afin de gêner le moins possible les chantiers de construction. L'Office cantonal d'Archéologie se trouve ainsi au centre d'une double mission :

il s'engage à sauvegarder les témoignages des sociétés anciennes pour mieux connaître notre histoire, tout en permettant aux hommes du 3e millénaire de vivre sur leur territoire.



© Musées cantonaux du Valais

Musées cantonaux

Une exposition hors musée sur l'Anthropocène Le programme de développement durable du Conseil d'Etat soutient généreusement une exposition scolaire sur la thématique de l'Anthropocène, cette nouvelle ère caractérisée par l'impact grandissant et multiforme de l'homme sur la nature. Préparé par le Musée de la nature en partenariat avec la Haute Ecole Pédagogique du Valais et accompagné par la Fondation pour le développement durable des régions de montagne, ce projet se fonde sur l'exposition pionnière au niveau mondial "Objectif-Terre. Vivre l'Anthropocène" produite en 2016 par ce Musée et qui avait suscité un grand intérêt auprès d'enseignants de diverses disciplines et de nombreux établissements scolaires. Le projet bénéficie également du soutien de la Fondation éducation21, qui est le centre national de compétences et de prestations pour l'éducation en vue d'un développement durable en Suisse.

Conçue et élaborée en dialogue étroit avec des enseignants pour réfléchir aux meilleures manières d'aborder de manière pluridisciplinaire les enjeux liés aux questions environnementales, l'exposition s'adressera à toutes les écoles du secondaire II du Valais. Au travers de savoirs issus de disciplines variées comme l'histoire, l'anthropologie ou les sciences biologiques et géologiques, ce projet vise à susciter auprès des étudiants une posture réflexive face à la multiplicité des enjeux environnementaux et à développer leur capacité d'analyse systémique de ces enjeux.

L'exposition sera produite au cours de cette année pour être présentée dès le printemps 2022. Bilingue, elle circulera dans l'ensemble du canton et des contacts prometteurs ont déjà été pris pour qu'elle circule ensuite dans toute la Suisse : quel meilleur véhicule pour aller à la rencontre des générations qui seront le plus impactées par les effets de l'Anthropocène ?

Programmes de soutien

DÉLAIS DES DISPOSITIFS

Agenda culturel

ARCHIVES

MÉDIATHÈQUE

MUSÉES

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture Service de la culture Rue de Lausanne 45 1950 Sion Tel. +41 (0) 27 606 45 60 service-culture@admin.vs.ch

www.vs.ch/culture







